

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-01

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 19

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 8

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 4 voix)**

Patricia PICARD

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme LEADER : projet de coopération « Hydrologie Régénérative »

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement	11 322 €	53 450 €	5 353 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	70 125 €	65 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de coopération LEADER « Ralentir, répartir, infiltrer : une hydrologie régénérative au service des vivants » rassemble sept territoires LEADER des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud et Occitanie, dont les Groupes d'Actions Locaux (GAL) « Drôme entre Rhône et Montagnes » et « Sisteronais-Buëch ».

Ce projet a pour objet de promouvoir les pratiques émergentes liées au ralentissement et à l'infiltration des eaux pluviales par des aménagements paysagers (haies, noues, mares, surfaces désimperméabilisées...).

Il prévoit des actions communes d'échanges techniques et de communication sur ces pratiques à destination du grand public et des élus. Le Syndicat mixte du Parc propose d'être porteur du projet pour le GAL « Drôme entre Rhône et Montagnes » et de porter en complément un certain nombre d'actions locales. Le Syndicat mixte prévoit d'expérimenter des solutions destinées à favoriser une meilleure gestion du ruissellement en contexte agricole, forestier, alluvial et urbain à l'échelle de la commune de Taulignan. L'objectif est de doter la municipalité d'une vision globale et paysagère des enjeux liés au ruissellement et à l'infiltration, ainsi que d'un plan d'action opérationnel pour y répondre.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en €	€ HT	€ TTC	Recettes prévisionnelles en €	
Prestations actions locales : élaboration d'un plan communal de régénération du cycle de l'eau	18 510 €	22 212 €	FEADER/LEADER	52 000 €
Prestations actions communes « communication » : capsules vidéo, conception et impression livret	4 613 €	5 535 €		
Prestations actions communes « échanges techniques » : conception et animation des temps d'échange, frais de déplacements	7 982 €	8 482 €	CD26 (AAP infiltrer l'eau)	10 000 €
Animation, coordination (0,4 ETP)	28 246 €	28 246 €	Commune de Taulignan	3 000 €
Frais de gestion	5 649 €	5 649 €		
Sous total éligible à la subvention FEADER	65 000 €	-	Sous-total	65 000 €
TVA sur dépenses éligibles		5 125 €	Autofinancement PNR	5 125 €
TOTAL		70 125 €		70 125 €

Le projet débute en septembre 2026 et durera jusqu'en mars 2028. L'animation du projet est assurée par le chargé de mission Eau à hauteur de 0,4 ETP sur les 19 mois du projet. Les frais de gestion sont valorisés à hauteur de 20% des montants RH. Le plan de financement est prévisionnel ; l'autofinancement de la structure et le montant d'aides publiques sollicitées pourront être augmentés en cas de besoin.

Délibération

- ◆ Vu le SAGE Lez approuvé en mai 2025 et ses orientations B15 « Recharger les nappes par un usage des sols favorisant la perméabilité » et F4 « Limiter le ruissellement des terres agricoles par la mobilisation des techniques spécifiques pour les secteurs aggravant l'aléa inondation » ;
- ◆ Vu le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de la communauté de communes Enclaves des Papes- Pays de Grignan approuvé en juin 2024 et notamment ses fiches actions 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles, 4.4.1 « Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé » et 4.5.2 « Prévenir les inondations et le ruissellement » ;
- ◆ Vu le PLU de la commune de Taulignan approuvé en septembre 2025 et notamment son OAP thématique sur la valorisation des fonctionnalités biologiques et climatiques du patrimoine naturel ;
- ◆ Considérant les initiatives de rénovation du réseau d'eau potable et de végétalisation des espaces publics portées par la municipalité de Taulignan.
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure I.3.3 « Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatique » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Valide** le principe du projet ainsi que le budget prévisionnel présenté ;
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

